

**PLATE-FORME COMMUNE DES RAPATRIES
POUR LA SAUVEGARDE DES CIMETIERES CHRETIENS ET JUIFS D'ALGERIE**

LES RAPATRIES

Expriment leur indignation et leur incompréhension devant l'état actuel désastreux de la très grande majorité des cimetières chrétiens et juifs d'Algérie (abandon, non protection, vandalisme, profanation), ce malgré le travail considérable effectué par l'ASCA depuis 25 ans, le CSCO, Mémoire Active Bônoise et d'autres associations plus récemment.

Ils constatent que le Plan Cimetières 2003/2009 lancé à la suite de la visite d'Etat du Président Jacques Chirac en Algérie n'est toujours pas achevé et n'a, en tout cas, pas remédié à une situation déjà inacceptable en 2003.

Ils sont alarmés par les rumeurs insistantes de suppression, au budget 2010, des crédits affectés aux cimetières de l'étranger, au moment même où la situation dramatique des cimetières d'Algérie exige une augmentation considérable de l'enveloppe budgétaire qui leur est accordée.

Ils demandent

Qu'un bilan précis de ce qui a été fait depuis 2004 et des moyens déployés dans le cadre de ce plan, soit communiqué par les pouvoirs publics français aux associations de Rapatriés ;

Qu'un état des lieux, basé sur les inventaires déjà effectués, soit actualisé et publié par les pouvoirs publics français en concertation avec les Rapatriés; dans cet esprit, une mission parlementaire d'information devra être immédiatement constituée ;

Que soit mis en place un véritable plan d'urgence pour les cimetières doté de moyens financiers et humains à la hauteur du problème ;

Que les engagements et les échéances soient précis et chiffrés et les moyens nécessaires débloqués dans les délais les plus brefs ;

Que, dans l'immédiat, le budget 2010 prévoie une très forte augmentation des crédits affectés aux cimetières d'Algérie ;

Qu'un « Monsieur Cimetières », rattaché à la Présidence de la République française, soit désigné ;

Que les associations de Rapatriés et, éventuellement, les familles elles-mêmes, soient entièrement associées à toutes les décisions relatives à la réhabilitation, la restauration et la sauvegarde et à l'effort de remise en état et de protection de ces centaines de cimetières et de ces dizaines de milliers de tombes qui exigent un absolu respect.

Ils affirment

Que le principe doit être la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la protection de tous les cimetières existants ;

Que de nouveaux regroupements éventuels ne pourront être envisagés que comme dernier recours; ils devront être justifiés puis décidés et effectués en pleine concertation avec les associations de Rapatriés, et éventuellement les familles ;

Que, si par crainte de profanations, des familles souhaitent des transferts de corps, ces transferts devront se faire aux frais de l'Etat français ;

Que, en ce qui concerne les cimetières de Tunisie et du Maroc, une commission paritaire devra procéder à un état des lieux précis et faire des propositions.

Paris le 25 novembre 2009

Ci joint la liste des associations qui ont signé ce texte

(Texte final)